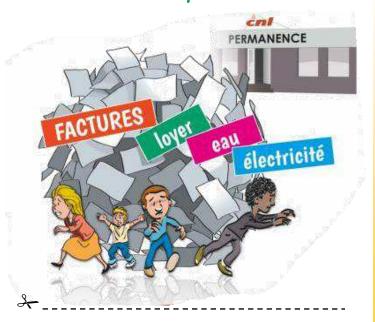
La CNL 35, votre association de défense des droits des habitants et des consommateurs près de chez vous



Bulletin d'adhésion

Je veux défendre et faire respecter mes droits

Nom
Prénom
E-mail
Adresse
Γél



La consommation, ça nous regarde tous!

Avec le développement des enjeux liés aux énergies, au développement durable, aux nouvelles technologies de communication (5G), les consommateurs que nous sommes tous doivent être particulièrement vigilants.

C'est pour cela que la CNL se bat avec ses adhérents pour faire respecter, avancer leurs droits et protéger leur pouvoir d'achat sur des sujets aussi variés que :

- le panier alimentaire
- la sécurité domestique et alimentaire (labellisation, traçabilité, transparence)
- le prix et la qualité de l'eau
- la téléphonie, TV, Internet
- les assurances (contrats responsabilité civile, santé, prévoyance)
- les services bancaires
- les dossiers de surendettement
- les services publics (la Poste, Sécurité sociale, les transports,...)
- l'environnement et le tri sélectif
- les contrats commerciaux de tous types (clauses abusives, résiliation)
- le logement et les nouvelles certifications dans l'habitat.
- les énergies (gaz, électricité, carburants)



Fédération du logement et de la consommation d'Ille et Vilaine (CNL 35)
Association agréée de consommateurs
3 allée de Malmoë, 35200 Rennes - Tél.: 02.99.22.20.50
E-mail: cnl35malmoe@orange.fr – Internet: www.cnl35.fr



vous informe vous conseille vous aide à vous défendre



Logement consommation des réponses à vos questions



La Confédération Nationale du Logement la CNL.

organisation de défense des usagers du logement et de la consommation est présente en Ille-et-Vilaine

Dans l'intérêt des habitants. la CNL 35 demande:

- L'encadrement et la baisse des loyers et des charges dans le logement privé et les HLM.
- La construction de 250 000 logements sociaux par an.
- La mise en œuvre de travaux d'entretien régulier et de qualité. La poursuite des réhabilitations énergétiques et la défense de l'environnement.
- La revalorisation de 25 % pour les aides personnelles au logement (APL,...).
- Le maintien et le retour des services publics dans les quartiers et communes (école, CCAS, transports,...)
- L'encadrement des nouvelles technologies (télévision numérique, câbles, antennes-relais).
- Le redressement de nos industries :
 - par la lutte contre le dumping social
 - avec le maintien et la création d'emplois.
- Des investissements publics massifs et de qualité dans tout ce qui touche au développement durable et une véritable concertation avec les habitants sur leurs projets.

La CNL milite pour un meilleur cadre de vie, le droit de l'habitant a être acteur et citoyen de son environnement.

Elle est agrée Éducation populaire

Les permanences de la CNL 35 près de chez vous,



Rennes

Secrétariat, Accueil

3, allée de Malmoë, quartier Bréquigny, métro H. Fréville, 35200. Tél.: 02 99 22 20 50

Les lundi, mercredi, et jeudi 9h - 13h et 14h - 17h30 Le mardi 14h - 17h30

Le vendredi matin sur RDV.

www.cnl35.fr cnl35malmoe@orange.fr



Fougères

38. rue Ioseph Fournier 35300 Fougères - Tél. 02 99 99 75 16 1er et 3ème lundi 17h - 19h Les autres jours sur RDV.

Rennes – accueil - Maison de la MCE

48 boulevard Magenta 35000 Rennes Mardi 9h - 12h30.

Rennes - Maurepas

55. avenue de Rochester 35700 Rennes - Tél. 02 99 63 51 01 Lundi 14h - 16h.

Saint-Malo

9, rue Théodore Botrel 35400 Saint-Malo - Tél. 02 99 22 20 50 Jeudi 14h - 18h.



Vitré

Centre social - 27, rue Notre Dame 35500 Vitré - Tél. 02 99 22 20 50 2ème et 4ème lundi 16h - 18h (sur RDV).



La CNL 35 donne la priorité au logement social



La CNL se prononce pour qu'un véritable service public décentralisé se mette en place au niveau du logement et de l'habitat.

Elle suit les programmes publics de l'habitat afin que 25 % des logements neufs soient réservés au logement social.

La CNL défend le droit à un logement de qualité pour tous.

Cela suppose des movens financiers (aide à la pierre, APL) garantissant l'entretien, les réhabilitations, la construction de logements neufs à un prix abordable.

Les administrateurs CNL défendent le pouvoir d'achat et les intérêts des locataires dans les différents CA des organismes HLM du département.



La CNL 35 est agréée pour intervenir sur tous les problèmes de consommation

- Elle défend les consommateurs confrontés à des difficultés de hausses d'électricité, de gaz, de l'eau, des assurances, des opérateurs téléphoniques, internet, des malfaçons, des démarchages intempestifs,...
- Elle peut vous accompagner lors de vos états des lieux.
- La CNL est présente dans de nombreuses instances de concertation (CDC, ANAH, ..).
- La CNL étudie avec son service juridique tous les dossiers qui lui sont soumis (avec adhésion à l'association): Recours amiable, médiateur et appui devant les tribunaux.
- Elle lutte contre toutes les saisies, expulsions, coupures d'eau, de gaz ou d'électricité.

La CNL agit avec les habitants et les consommateurs.





